

CABINET DU PREFET Bureau de la Communication interministérielle et des Relations publiques

Nice, le 21 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures prises dans le cadre du déplacement simultané du président République populaire de Chine et du président de la République Française dans le département des Alpes-Maritimes

Georges-François LECLERC, préfet des Alpes-Maritimes a réglementé la circulation des trains.

- l'arrêt des trains dans les gares de Nice Riquier, Cap d'Ail, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer et Eze est interdit le **dimanche 24 mars 2019 de 8h00 à 0h00 (minuit)**;
- le trafic ferroviaire entre la gare de Nice Thiers et la gare de Menton est interrompu dans les deux sens, le **dimanche 24 mars de 18h00 à 22h30**.

Par ailleurs, la pratique du vol libre et en planeur ultra-léger motorisé est interdite dans le département des Alpes-Maritimes, du dimanche 24 mars à 8h00 au lundi 25 mars à 12h00.

Les arrêtés joints détaillent les secteurs et les périodes visés par ces restrictions

Le préfet appelle les citoyens à faire preuve d'un esprit de responsabilité en respectant les mesures prises qui garantissent la sécurité de la population, tout en préservant le bon déroulement de cette visite.

La vigilance de chacun, c'est la sécurité de toutes et tous.